re Association de parents d'élèves bilingues de l'enseignement public Erakaskuntza publikoaren ikasle elebidunen burasoen elkartea

Saint-Jean-de-Luz, le 12 avril 2019



Monsieur Eric SPITZ

Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur le Préfet,

Notre association accompagne la reconnaissance et le développement de l'enseignement bilingue dans le Service Public d'Éducation depuis 33 ans.

Depuis la création de l'Office Public de la Langue Basque (OPLB), au fil des ans, nous sommes devenus un partenaire associatif constructif dans la structuration quantitative et qualitative de cet enseignement.

Dernièrement le refus du DASEN d'autoriser la création de 3 nouvelles sections "basque renforcé" dans les écoles maternelles de Irissarry, Ainhoa et Anglet Edouard Herriot, ainsi que les récentes déclarations au Sénat de Mme la Ministre en charge de la cohésion des territoires nous font craindre d'entrer dans une phase de régression qui porterait atteinte durablement aux valeurs de l'Ecole que nous défendons et qui scolarise sept enfants sur dix en Pays Basque.

L'enseignement bilingue au sein de l'École de la République participe à la sauvegarde du patrimoine linguistique de la France, en particulier au Pays Basque, un territoire qui a su opérer une mutation institutionnelle avec la création d'une Communauté de Communes au 1er janvier 2017 dans un climat social apaisé.

L'engagement de notre association n'est pas étranger à ce changement et le fait que l'École Publique ait ouverte grande ses portes à l'enseignement du/en basque a permis à des milliers de familles de ne pas avoir à faire le choix entre enseignement public et enseignement en basque.

Pour ce qui concerne les écoles qui accueillent des sections maternelles "basque renforcé", à l'heure où leur cadre réglementaire est menacé, il faut savoir :

- 1. que c'est un enseignement non obligatoire qui reste le choix des parents ;
- 2. que les évaluations menées par les enseignants confortent l'adhésion des familles
- 3. que ce modèle pédagogique répond à la fois à la structure de la langue basque, très différentes de celle du français et à cette nécessité d'un temps d'exposition plus important dès la maternelle à la langue II;
- 4. que ce modèle "basque renforcé" en maternelle répond parfaitement à la spécificité de cette langue et aux attentes des partenaires éducatifs.

Il nous apparaît donc opportun, Monsieur le Préfet, et comme l'ont fait vos prédécesseurs ainsi que Monsieur le Recteur d'Académie, que vous saisissiez Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale afin d'éviter d'installer une crise de confiance au sein des acteurs de l'école publique en Pays Basque.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer sur ce sujet fin mai, début juin si vous le souhaitez.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes très respectueuses salutations.

<u>P.S.</u>: Copie envoyée à M. Hervé JONATHAN, sous-préfet de Bayonne <u>P.J.</u>: Lettre ouverte aux élus

M. Thierry DELOBEL, Président IKAS-BI